

AIDE POUR ENREGISTREMENT DES FRAIS BANCAIRES

Si vous avez des frais bancaires (Bred Direct Service, frais d'impayé, frais de recherche d'adresse...), nous vous invitons à :

- les enregistrer sur Retkoop et ventiler dans la colonne « Frais bancaires »

11	23/03/2023	Frais bancaires chèque impayé	-	6270	14,70
----	------------	-------------------------------	---	------	-------

- en demander le remboursement à Mme Fauquemberg qui est chargée des comptes bancaires OCCE à occe77@bred.fr en indiquant les coordonnées postales et bancaires, ainsi que le numéro de la coopérative de votre école.

Une fois l'« extourne » (libellé sur le relevé bancaire correspondant aux frais prélevés) effectuée, il vous faut :

Créer une nouvelle ligne.

12	28/03/2023	Extourne Frais bancaires chèque impayé 23 03 2023	-	6270	-14,70
----	------------	---	---	------	--------

Enregistrer à la date du remboursement.

Dans le libellé, indiquer « Extourne frais bancaires ... », avec le motif et la date des frais prélevés.

Ventiler dans « Charges-Sorties - Dépenses : 6270 Frais bancaires ».

Dans la case L « Sortie Bred », **écrire le montant du remboursement avec le signe « - »**, ce qui permettra la remise de ces frais à 0. Par exemple : -14.70

**Si cela ne vous paraît pas assez clair,
contactez-nous au 06 75 56 50 37.**

